



**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

---

**UN CODE PROVINCIAL DU LOGEMENT, ÇA PRESSE !**

---

Joliette, le 15 novembre 2011 – Dans le cadre du relais pour un code provincial du logement initié en novembre 2010 par le Regroupement des comités logements et associations des locataires du Québec (RCLALQ), Action-Logement Lanaudière demande aux éluEs d’agir rapidement en vue d’endiguer les problèmes de salubrité dans la région.

***Dans Lanaudière***

Selon le recensement de 2006, Lanaudière comptait 40 560 ménages locataires, soit 23,9% des ménages lanaudois, réparties dans 59 municipalités. Toujours selon le même recensement, 14 110 ménages locataires, soit 34,9%, consacraient plus de 30 % de leurs revenus en loyer, et 6 295, soit 15,6%, en consacraient plus de 50%. Ce n’est pas parce qu’une grosse part des revenus est allouée au loyer que la salubrité et la sécurité du logement est assurée. Avec un taux de logements inoccupés de 1,8 % au printemps 2011, les locataires ont moins de choix et doivent parfois se contenter de ce qu’il reste et ce, peu importe l’état du logement.

L’absence de règlements municipaux sur la salubrité des logements est problématique pour les ménages locataires aux prises avec des problèmes de logement menaçant leur santé (moisissure, vermine, problème de chauffage, etc.) explique Pierre-Hugues Sylvestre, agent de développement à Action-Logement Lanaudière : « Quand on habite dans une municipalité, sans règlement sur la salubrité, les locataires ont comme seul recours la Régie du logement et ce tribunal est déjà aux prises avec un sérieux problème de délais. » Monsieur Sylvestre s’indigne du laissez aller dans sa région puisque toutes les municipalités du Québec ont compétence en matière de salubrité : « Avec un code du logement, les locataires auraient un recours rapide et simple auprès de leur municipalité et de ses inspecteurs pour obtenir une solution à leur problème.» Aussi, monsieur Sylvestre entend déposer lors de la prochaine séance de la conférence régionale des éluEs, ce jeudi, un code du logement « type » afin de demander aux 59 municipalités de la région d’adopter ce règlement. « Il faut remettre le parc locatif aux normes dès maintenant et miser sur son entretien, voilà pourquoi Action-Logement Lanaudière demande l’adoption immédiate d’un code du logement » de conclure monsieur Sylvestre.

## ***De Lanaudière au Québec***

Action-Logement Lanaudière revendique également avec le RCLALQ un code du logement provincial pour maximiser la sécurité des locataires et assurer la salubrité et le bon entretien des logements sur l'ensemble du territoire.

Les dernières données du Recensement 2006 de Statistique Canada nous indiquent que 112 755 logements locatifs occupés au Québec nécessitent des réparations majeures et 328 365 autres nécessitent des réparations mineures. Il n'y aucune raison de croire que la situation ait pu s'améliorer. Au contraire, selon le RCLALQ, le nombre de plaintes concernant le mauvais état des logements est en recrudescence un peu partout au Québec. Les locataires se plaignent de la présence de vermine, de problèmes électriques, d'infiltration d'eau, de moisissures, de chauffage et de problèmes au niveau du cadre bâti (fenêtre, porte, balcon, escalier, rampe).

Le RCLALQ rappelle que 1 100 municipalités du Québec sont toujours privées de protection légale en matière d'entretien et de salubrité des logements. « Comment expliquer que les locataires de Rimouski ou Trois-Rivières soient protégés et pas ceux de Joliette ou de Terrebonne » lance France Émond, porte-parole du RCLALQ. « Il n'y a aucune logique à avoir des normes à un endroit et pas à un autre puisque l'immeuble reste le même peu importe l'endroit où on habite » ajoute-t-elle. Le RCLALQ se réjouit du fait que certaines municipalités comme Québec, Sherbrooke et quelques autres se soient dotées d'un code du logement. Le RCLALQ souhaite qu'un effet boule de neige se fasse ressentir. Par ailleurs, le relais du code du logement se poursuivra toute l'année, Lévis sera notamment une ville relais.

Renseignements : Pierre-Hugues Sylvestre, agent de développement  
Action-Logement Lanaudière  
Téléphone : 450 394-1778

France Émond, porte-parole  
Regroupement des comités logements et associations des locataires du  
Québec, RCLALQ  
Téléphone: 514.521-7114, 1-866-521-7114  
[www.rclalq.qc.ca](http://www.rclalq.qc.ca)